



CAPD du 1er juillet 2020 Isère (présents pour le SE-UNSA Odile Bourde et J.B. Jactat + 2 en audio)

Ordre du jour :

- 1/ Promotions (Avancement accéléré et passage à la Hors classe)
- 2/ Informations
- 3/ Questions diverses

Déclarations liminaires de chaque organisation syndicale, celle du SE-UNSA est à lire ici.

Chaque syndicat dénonce le manque de dialogue et d'informations, induit par « Loi de transformation publique août 2019 ». Les collègues se sentent isolés, anonymes privés d'informations collectives, les services sont débordés... bref, un climat de fatigue, et une perte de confiance des personnels envers l'Éducation Nationale.

Réponse de la DASEN aux déclarations :

Mme HENRY félicite les personnels (tous corps, toutes professions) de leur professionnalisme pendant la période COVID. Elle remercie aussi les services de la DSDEN, qui ont géré au mieux pendant l'épisode COVID, les urgences institutionnelles : Mouvement, promotions etc. Seul un point statique sera fait pour ce qui concerne le mouvement 2020.

Pour la Rentrée 2020 : sauf incident COVID durant été 2020, la reprise devrait s'effectuer dans mêmes conditions que le 22 juin.

1/ Promotions

1.1/ L'avancement accéléré (Boost de carrière, au 6ème et 8ème échelon) :



Les principes généraux :

30 % des promouvables sont promus

Les Avis Excellent ne doivent pas dépasser 15% des collègues pour chaque échelon.

Les critères de classement des collègues : la note PPCR, puis AGS Titulaire, puis ancienneté dans l'échelon, puis départage à l'âge.

Il y avait 188 promouvables au boost du 6ème échelon : il y a 56 promus. Les promus ont un avis Excellent ou Très satisfaisant.

Il y avait 278 promouvables au boost du 8ème échelon : il y a 83 promus. Les promus ont un avis Excellent ou Très satisfaisant.

1.2/ Passage à la Hors Classe



Il y avait 2279 collègues promouvables (ceux qui ont + de 2 ans à l'échelon 9, l'échelon 10 et 11)

385 seront promus à la Hors Classe en Septembre. (Forte augmentation : l'an passé seuls 309 collègues étaient concernés). Le Barème du dernier promu : 140.

sur 385 promus, 57% sont promus avec un avis satisfaisant donc cet avis n'empêche pas de passer HC. Les collègues « anciens instituteurs » sont au nombre de 129, soit 1/3 environ.

212 promus sont au 11^{ème} échelon 172 au 10^{ème} et 2 collègues au 9^{ème}.

Les collègues ayant un avis PPCR « à consolider », sont exclus par choix de la DASEN.

La DASEN fait aussi le choix de « favoriser » l'accès HC, aux enseignantes (qui subissent quasi trop

systématiquement des retards de carrière). Il y aura finalement 83% de femmes promues (17% d'hommes) et quelques collègues hommes ne seront promus que l'an prochain.

1.3/ Liste d'aptitude PE :

Il reste quelques collègues « instituteurs » en Isère, qui sont intégrés d'office au corps des Profs d'école, chaque année. Après cette CAPD, ils ne seront plus que 25 !

2/ Informations diverses

Validation de la liste d'aptitude à la direction d'école (le DRH n'expose que les refus).



MOUVEMENT 2020

1951 participants (en 2019 : 2280 participants)

1014 candidats obtiennent un poste (56%),
les autres sont maintenus sur leur poste.

→ 311 des collègues obtiennent leur vœu 1 (soit 31% des mutés)

→ 56% des personnes mutés avec vœux de 1 à 5 (50% l'an passé) ; grande majorité de vœux précis.

Seulement 27 collègues sont mutés grâce à leur écran 2 (MUG).

→ 104 Personnes affectées par extension à titre provisoire : ce sont les « affectations d'office ». -hors vœux- Certains postes (direction, CP/CE1) ont été déqualifiés s'ils n'ont pas été attribués à des personnes qualifiées pour les postes concernés.

49 directions restent vacantes dont 32 sur des écoles de 4 classes ou moins (donc sans moyen de décharge), et ce sera à l'équipe de désigner un faisant fonction.

D'autres postes vacants : 6 postes de CPC, 3 postes UPE2A (Vienne et BJ), 13 postes IME ITEP (possibilité dans certains cas d'affecter des personnes préparant le CAPPEI) et 1 maître E (Chavanoz)

Recours au résultat du mouvement :

Un recours n'est possible par les collègues QUE s'il est affecté par extension ou maintenu sur poste.

Au 1er Juillet, 54 demandes de « recours » ont été reçues par le service DRH, mais en fait un certain nombre de demandes ne rentrent pas dans les 2 cas ci-dessus.

3/ Réponses aux questions diverses des délégués des personnels



Titulaires de secteur :

Un « nouveau formulaire » de demande a été édité. Il permet d'exprimer son souhait de pouvoir rester sur la même école que l'année précédente, et/ou d'être affecté en REP/REP+

Un cadre a été laissé pour d'éventuelles observations.

Ces fiches de vœux seront transmises aux secrétariats d'IEN, qui affecteront en fonction des vœux et départageront à l'AGS. Les supports ne seront pas pré-établis par les services de la DSDEN.

Il est très probable que les titulaires de secteur ne connaissent leur répartition que le 10 juillet (les compléments de services dépendent aussi de celle des « enseignants stagiaires » qui, eux, ne connaîtront leur résultat de concours que le 7 Juillet)



Temps partiel :

Les collègues essayant un refus ont tous été contacté par téléphone.
L'information sur i-prof est en retard... = **Donc celles et ceux qui restent sans info, ne doivent pas s'affoler... !**

Ineats-Exéat :

La DASEN accordera beaucoup moins d'Exéat que l'an dernier...
Les réponses aux collègues arriveront, au fil de l'eau pendant l'été (comme d'habitude ! L'administration explique que ça dépend des autres départements aussi !)
Les stagiaires (pourtant titularisés au 1er sept !) sont toujours exclus des ineats/exéat.

Rupture conventionnelle :

Ce dispositif est toujours « en attente » !!! La DGRH (au niveau national) doit envoyer un courrier de cadrage aux Rectorat et DSDEN.



Congé parental : modification

Il eut désormais être pris pour une période entre 2 et 6 mois, à la demande des jeunes parents, et sans être obligatoirement consécutif au congé maternité.

Disponibilités

La disponibilité est désormais accordée de droit pour enfant de – de 12 ans.

L'administration n'a pas pris soin d'en informer les collègues, mais elle « appliquera le droit » en cas de demande !

Stagiaires CAPPEI

La semaine de stage de juin sera reportée à la rentrée

Formation « nouveaux directeurs »

La formation initiale directeur sera réajustée ou reportée. Elle démarrera au 14 septembre.